

Un plan climat ambitieux, pour les générations futures

Mémoire d'Héritage Saint-Bernard

Déposé dans le cadre de l'élaboration du plan climat de la MRC de Roussillon



Héritage
Saint-Bernard

Septembre 2025

Table des matières

Table des matières	2
Présentation d’Héritage Saint-Bernard	3
SECTION 1 – Préparation et planification	4
Définition du contexte	4
Identification des parties prenantes	6
Définition des objectifs.....	7
SECTION 2 – Élaboration et analyse	10
Démarche d’adaptation.....	10
Démarche de réduction des émissions de GES	11
Identification des mesures de soutien à la transition climatique	12
SECTION 3 – Mise en œuvre	13
Planification de la mise en œuvre et du suivi des résultats	13
Pérennité du plan climat.....	14
Conclusion.....	15
Recommandations	16

Présentation d'Héritage Saint-Bernard

Fondé en 1987, Héritage Saint-Bernard est un organisme environnemental dont la mission est la protection et la mise en valeur de milieux naturels ainsi que l'offre d'activités éducatives relatives à l'environnement. Entreprise d'économie sociale, Héritage Saint-Bernard compte près de 60 employés.

L'organisme gère près de 450 hectares de milieux naturels répartis sur les municipalités de Châteauguay, Léry et Mercier. Les principaux territoires d'intervention de l'organisme incluent l'île Saint-Bernard, le centre écologique Fernand-Seguin, le territoire du ruisseau Saint-Jean et le Boisé dans un Grand Jardin.

Depuis de nombreuses années, Héritage Saint-Bernard milite pour la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry. L'organisme se réjouit de constater que les municipalités, la MRC de Roussillon, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ainsi que les gouvernements fédéral et provincial partagent désormais la vision des citoyens et des groupes environnementaux quant à l'importance de préserver ce corridor et les milieux naturels en général.

Sensibiliser et agir au bénéfice de la nature et des humains

La santé des écosystèmes naturels est étroitement liée au bien-être humain. Les milieux naturels jouent un rôle clé dans la capture du carbone, la préservation de l'eau, la lutte contre la sécheresse et les inondations et le soutien à la sécurité alimentaire, etc. Ils offrent des bénéfices essentiels pour la santé physique et mentale de la population.

À travers ses activités de sensibilisation, d'éducation et de conservation, Héritage Saint-Bernard vise à transmettre aux générations futures les bienfaits de l'accessibilité d'accéder à la nature et à favoriser une communauté engagée dans sa protection. En comprenant la nature qui les entoure, les individus sont mieux équipés pour la protéger avec soin.

Dans un contexte où les défis environnementaux se multiplient et se font de plus en plus pressants, Héritage Saint-Bernard reconnaît la nécessité d'agir pour contribuer de façon significative et intégrée à la transition écologique. C'est dans ce contexte que l'organisme en entamé, en 2024, les premières démarches pour la rédaction de son propre plan climat et biodiversité. Sa vision est la suivante :

D'ici 2030, les projets ambitieux de l'organisme en matière de protection de la biodiversité et d'action climatique mobilisent la communauté autour d'initiatives transformatrices. Par cet engagement, Héritage Saint-Bernard suscite des changements réels et régénérateurs qui contribuent à l'atténuation de l'impact des changements climatiques pour permettre de s'y adapter.

Un mémoire connecté sur les milieux naturels

Dans le cadre de cette consultation pour le plan climat de la MRC de Roussillon, Héritage Saint-Bernard partage ses observations et recommandations, en se concentrant sur les sujets liés à la conservation, à la protection de la biodiversité et aux écosystèmes naturels, domaines dans lesquels l'organisme possède une expertise reconnue.

SECTION 1 – Préparation et planification

Définition du contexte

Quel est le contexte environnemental que votre organisation constate sur le territoire ? Quelles sont les problématiques que vous constatez ? Quels sont les défis et quelles sont les opportunités que vous souhaitez adresser par le biais du plan climat de la MRC de Roussillon ?

Le territoire de la MRC de Roussillon se trouve à un carrefour critique face aux changements climatiques. Les pressions de développement résidentiel, institutionnel et continuent d'entraîner la disparition rapide des milieux naturels, réduisant du même coup les services écologiques qu'ils fournissent à la collectivité. Ces services — régulation des crues, rafraîchissement des températures, filtration de l'eau, stockage du carbone — sont pourtant essentiels pour réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques.

Cette réalité constitue en même temps une opportunité pour le plan climat de la MRC de Roussillon : mettre en lumière la valeur économique des services écologiques, en démontrant que les milieux naturels sont de véritables infrastructures vertes qui font économiser chaque année des sommes considérables aux municipalités. En chiffrant ces services (à l'hectare ou par type de milieu), la MRC de Roussillon pourra orienter ses décisions sur la base d'une analyse objective des bénéfices liés à la conservation, plutôt que de voir la nature comme un obstacle au développement.



La régulation des crues est un service écologique rendu par les milieux naturels.

Les municipalités de la MRC font face à des défis grandissants de gestion de la croissance et de recherche de revenus fonciers : accueillir de nouvelles populations, construire des écoles, développer et rénover des infrastructures. Trop souvent, ces besoins sont invoqués pour justifier la destruction des derniers espaces naturels et agricoles, malgré les engagements climatiques pris par le Québec, la CMM et la communauté internationale.

Parmi elles, certaines municipalités, comme Léry, Châteauguay ou La Prairie, possèdent encore un pourcentage important de milieux naturels et assument un rôle disproportionné dans la protection de ces espaces et des services écologiques qu'ils fournissent. Cette situation crée une iniquité et fragilise l'action climatique régionale : ces municipalités portent aujourd'hui un fardeau financier et réglementaire plus lourd, alors qu'elles contribuent à la résilience et à l'adaptation climatique de l'ensemble du territoire. En d'autres mots, les municipalités qui disposent encore de milieux naturels se retrouvent actuellement pénalisées, malgré leur contribution essentielle aux objectifs régionaux d'adaptation aux changements climatiques.

À la perte de milieux naturels et de services écologiques s'ajoute l'aggravation des impacts climatiques déjà observés et documentés (inondations récurrentes, canicules, sécheresses, événements extrêmes). Ces phénomènes appellent à une réponse structurée, coordonnée et ambitieuse, que seul un plan climat fort peut incarner.

Nous croyons qu'il y a urgence d'agir. Le plan climat de la MRC de Roussillon doit devenir un outil central de gouvernance, intégrant les objectifs climatiques dans toutes les décisions publiques. Cela implique de favoriser le redéveloppement et la densification, plutôt que l'étalement urbain, et de reconnaître les milieux naturels comme des alliés indispensables dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.



Vue sur une partie du corridor vert Châteauguay-Léry.

Identification des parties prenantes

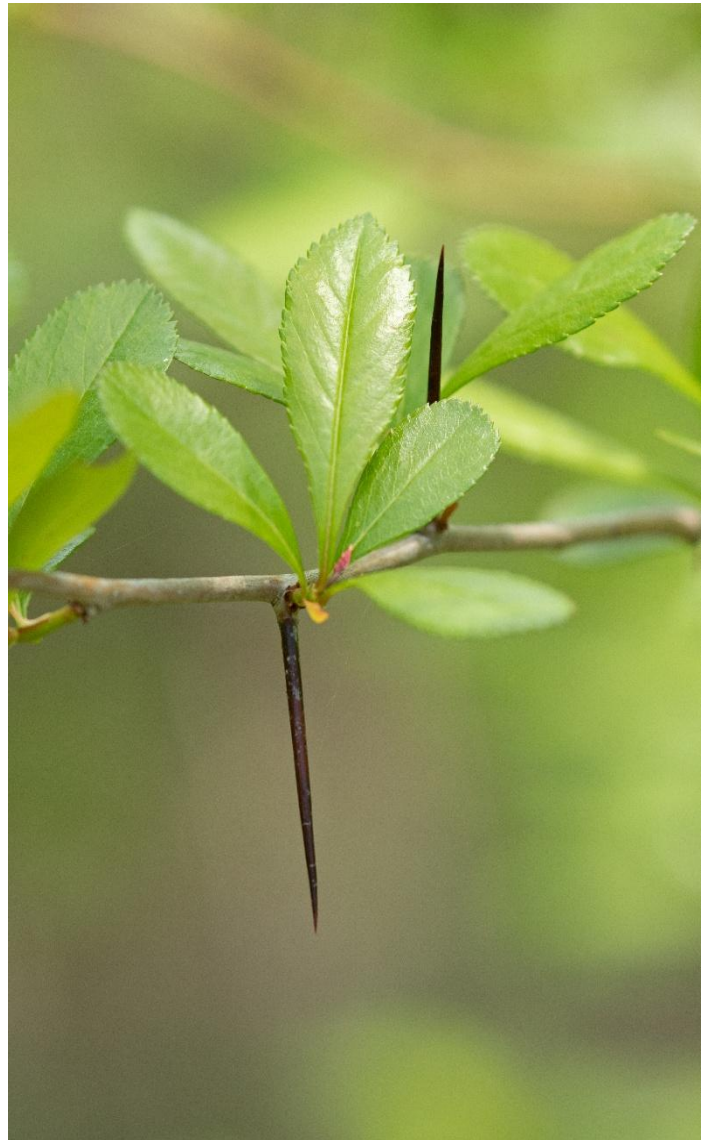
Quels acteurs/groupes qui doivent indispensablement être consultés dans le cadre du plan climat ? Quels sont les moyens pour rejoindre les populations vulnérables ? Quels sont les meilleurs moyens de rejoindre les citoyens et de les faire participer à la démarche d'élaboration ? Avez-vous des propositions pour faire participer les citoyens dans la démarche d'élaboration ?

Pour que le plan climat soit représentatif et porteur, il est indispensable d'impliquer une diversité d'acteurs. Cela inclut la société civile, les organismes de conservation, les organismes qui offrent des services aux clientèles vulnérables, les organismes de logement social, les établissements scolaires, les députés ainsi que les regroupements citoyens. Leur participation permettra de s'assurer que les réalités écologiques, sociales et économiques du territoire soient pleinement considérées.

Afin de rejoindre les populations vulnérables et l'ensemble des citoyens, la MRC de Roussillon doit utiliser tous les canaux de communication disponibles : sondages courts, simples et multiplateformes (en ligne, papier, réseaux sociaux), ateliers participatifs et partenariats avec les organismes de terrain. Ces moyens permettent de réduire les barrières à la participation et de rejoindre efficacement les personnes moins représentées dans les consultations traditionnelles.

Il est aussi important d'éviter de mener les consultations publiques ou de solliciter des mémoires durant des périodes peu propices à la participation, comme les vacances estivales ou la période des fêtes.

Enfin, pour renforcer l'adhésion et la confiance des citoyens, nous recommandons que tous les mémoires et avis reçus soient rendus publics. La transparence est une condition essentielle pour assurer l'acceptabilité sociale et encourager la participation citoyenne de façon constructive.



Aubépine ergot-de-coq

Définition des objectifs

Quelles sont les priorités d'adaptation et d'atténuation de votre organisme ?

Pour notre organisme, la protection des milieux naturels doit rester au sommet des priorités de la MRC de Roussillon en matière d'adaptation et d'atténuation des impacts des changements climatiques.

La disparition des milieux naturels à l'échelle planétaire a largement contribué à l'ampleur de la crise climatique actuelle. Or, les milieux naturels encore présents sur le territoire roussillonnais sont peu nombreux — à peine 14,5 %¹ de la superficie — et subissent de fortes pressions de développement résidentiel, institutionnel et industriel. Leur disparition entraînerait des pertes irréversibles.

Les services écologiques qu'ils fournissent sont essentiels : régulation du climat, qualité de l'air, approvisionnement en eau, contrôle des crues et des inondations, pollinisation, habitat pour la biodiversité, loisirs, contrôle de l'érosion et régulation biologique. Une étude menée en 2013 par la Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec chiffrait à 4,29 milliards de dollars la valeur annuelle des services écologiques rendus par les milieux naturels du Grand Montréal².

Nous estimons prioritaire que la MRC de Roussillon réalise une évaluation scientifique et économique des services écosystémiques présents sur son territoire. Ces données permettront aux élus et aux citoyens de reconnaître que les milieux naturels sont de véritables infrastructures vertes, dont la valeur est cumulative année après année, et non pas des espaces en attente de développement.

Chaque milieu perdu représente une perte de services écologiques et des coûts additionnels pour les municipalités qui devront tenter de compenser par des infrastructures artificielles très coûteuses.



Lorsqu'un milieu naturel disparaît, les services écologiques qu'il rend sont également perdu

¹ 9,6% de superficie de couvert forestiers plus 4,9% en milieux humides selon les données de [l'Observatoire du Grand Montréal \(CMM\)](#).

² [Capital écologique de la Ceinture verte: Évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes](#)

Quels enjeux constatez-vous en lien avec l'action environnementale ?

Plusieurs enjeux freinent la protection efficace des milieux naturels sur le territoire :

- La quasi-absence de programmes de financement adaptés à la réalité des régions urbaines comme la nôtre pour l'acquisition et la protection des milieux naturels;
- Le maintien de nombreux milieux naturels en zones dites « blanches » (constructibles) ou en « conservation viable », ce qui les rend vulnérables au développement;
- La poursuite de projets résidentiels, institutionnels ou industriels en milieux naturels par des promoteurs, administrations municipales et autres instances, alors même que ces milieux rendent des services écologiques essentiels et de grande valeur;
- L'autorisation, par le gouvernement du Québec et le MELCCFP, de projets de destruction de milieux humides;
- Le manque de pouvoir des municipalités face aux atteintes faites à l'environnement par des particuliers ou des entreprises. Une forêt ou un milieu naturel détruit l'est de manière irréversible : une simple amende ou contravention ne suffit pas à stopper le projet ni à restaurer les écosystèmes perdus.

À l'heure des crises climatiques et de la biodiversité, la MRC de Roussillon et ses élus doivent agir pour protéger les milieux naturels existants et en créer de nouveaux. Actuellement, notre MRC contribue peu à l'atteinte de l'objectif de protection de 30 % des milieux naturels, fixé aux échelles mondiale, nationale et régionale. Un véritable changement de mentalité est nécessaire : le redéveloppement doit devenir la priorité, et les milieux naturels doivent être reconnus comme des infrastructures vertes essentielles, dont la protection est indissociable de toute action environnementale efficace.



Redéveloppement sur le site d'un ancien concessionnaire et d'un ancien centre commercial, rue Principale à Châteauguay.

Est-ce que les cibles environnementales de vos organismes peuvent être incorporées dans le plan climat ?

Nos objectifs de protection du territoire sont ambitieux, mais absolument nécessaires à la lumière du contexte climatique et de la crise de la biodiversité. La MRC de Roussillon doit rester conséquente avec les engagements pris par la CMM et le gouvernement du Québec dans le cadre de la COP15, soit protéger 30 % du territoire du Québec et de la CMM³. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que tous les milieux naturels de la MRC de Roussillon encore existants soient protégés, et que la responsabilité financière de ce projet soit partagée par l'ensemble des municipalités de la MRC. Les municipalités comme Léry, Châteauguay et La Prairie, qui possèdent encore des superficies significatives de milieux naturels, ne doivent pas être pénalisées et assumer seules les coûts de cette protection.

La MRC de Roussillon devrait également prévoir la création d'un fonds de protection des milieux naturels, financé par l'ensemble des municipalités au prorata de leur population. Ce fonds servirait à soutenir les projets de protection de milieux naturels, sans égard au pourcentage de population des villes où ces projets auraient lieu. Ainsi, une municipalité comme Léry, qui ne représente que 1,3 % de la population de la MRC, pourrait néanmoins bénéficier d'une part importante du fonds si un projet de protection d'une zone stratégique y est réalisable et contribue de façon significative à l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux de protection des milieux naturels. Ce même fonds pourrait soutenir financièrement les organismes de conservation qui travaillent à atteindre ces objectifs régionaux et nationaux et concrétisent les actions de conservation, comme Héritage Saint-Bernard.

Par ailleurs, la MRC de Roussillon doit, conformément au PMAD de la CMM, accroître sa canopée pour atteindre 35 % d'ici 2046, idéalement bien avant ce délai. L'augmentation et le maintien de la canopée doivent être une priorité constante. Les bénéfices sont multiples : réduction des îlots de chaleur, protection de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'air, captation du CO₂ et diminution des risques d'inondation, en plus de tous les bénéfices pour la population. Nous recommandons que la MRC de Roussillon intègre à son schéma d'aménagement des normes favorisant l'augmentation et la préservation de la canopée.

Quelle est la vision de votre organisme pour le plan climat ?

Nous estimons que le plan climat doit être l'un des principaux outils de gestion et de planification de l'occupation du territoire dans la MRC de Roussillon. Toutes les décisions prises par le conseil des élus devraient être évaluées à l'aune de ses objectifs. Concrètement, tout projet qui compromet l'atteinte de ces objectifs devrait être automatiquement refusé ou adapté afin de contribuer à leur réalisation.

Cette approche doit s'appliquer à l'ensemble des champs d'intervention de la MRC de Roussillon : le schéma d'aménagement, la gestion des matières résiduelles, le développement économique, le transport, ainsi que les divers plans d'action sectoriels, par exemple.

Nous souhaitons un plan climat ambitieux et exemplaire, qui puisse servir de modèle aux autres MRC du Québec. Un plan auquel élus et citoyens adhéreront avec fierté, même s'il demande un changement de mentalité et des efforts considérables. Un plan si bien intégré qu'il deviendra impensable pour une municipalité d'envisager d'empiéter sur un milieu humide ou naturel au profit d'un projet de développement. Il sera désormais acquis qu'il faut prioriser le redéveloppement, reconnaissant les milieux naturels comme de véritables infrastructures vertes. L'urgence climatique et la crise de la biodiversité exigent cette volonté politique et cette cohérence d'action.

³ [Protection des milieux naturels : la CMM s'engage à atteindre 30% en 2030](#)

SECTION 2 – Élaboration et analyse

Démarche d'adaptation

Quels sont les aléas climatiques prioritaires que votre organisme adresse ?

Héritage Saint-Bernard concentre son action sur les aléas climatiques liés aux inondations, aux vagues de chaleur et à la perte de biodiversité causée par la disparition et la fragmentation des milieux naturels. Ces aléas représentent les principales menaces pour les écosystèmes que nous protégeons et, par ricochet, pour les communautés humaines qui en dépendent. La protection des milieux naturels, qui agissent comme véritables infrastructures vertes, constitue notre priorité, car ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des effets des changements climatiques.

Quels sont les systèmes sociaux qui vous semblent les plus vulnérables ?

Nous croyons que les populations vivant à proximité des zones inondables, les personnes vulnérables aux îlots de chaleur urbains (personnes âgées, enfants, ménages à faible revenu), ainsi que les collectivités dépendantes des services écosystémiques sont parmi les plus exposées aux effets des changements climatiques.

De votre expérience, quels sont les lieux les plus à risque sur le territoire ?

Nous croyons que les milieux naturels, les zones riveraines, les milieux humides et les secteurs fortement urbanisés sans trame verte suffisante figurent parmi les lieux les plus à risque. La disparition graduelle des milieux naturels accentue la vulnérabilité de ces espaces, car elle réduit leur capacité à jouer leur rôle de régulation et de protection.

Quelles sont les mesures d'adaptation que vous priorisez et quelles sont les mesures d'adaptation que vous souhaitez voir dans le plan climat de la MRC ?

Dans le plan climat de la MRC de Roussillon, nous souhaitons voir des mesures concrètes et ambitieuses pour renforcer la résilience des écosystèmes. Nous priorisons la conservation et la restauration des milieux naturels (milieux humides, forêts, corridors écologiques), car ils constituent des boucliers naturels contre plusieurs aléas climatiques. Nous encourageons aussi une meilleure planification de l'aménagement du territoire afin d'éviter l'urbanisation dans les milieux naturels, ainsi que l'augmentation de la canopée urbaine pour réduire les îlots de chaleur, entre autres.



Démarche de réduction des émissions de GES

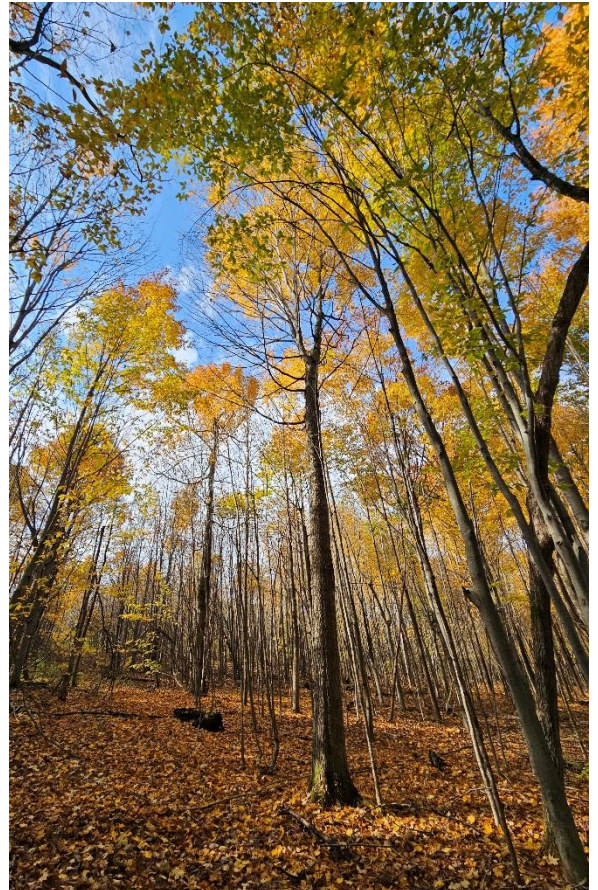
Dans une future mise à jour de l'inventaire des émissions de GES, quels secteurs souhaiteriez-vous inventorier ? Quels secteurs de la société (bâtiments municipaux, transports, industries, agricoles, résidentielles, commerciales) souhaitez-vous que la MRC cible ? Quelles sont les cibles de réduction des émissions de GES que vous souhaitez voir dans le plan climat ? Quelles sont les mesures de réduction des émissions de GES que vous souhaitez voir dans le plan climat ?

La MRC de Roussillon, l'une des plus peuplées du Québec, a l'opportunité de devenir un exemple en matière de lutte contre les changements climatiques. Son plan climat doit être ambitieux et intégré, considérant tous les secteurs de son territoire ainsi que toutes les parties prenantes. Le portrait des acteurs est diversifié : résidentiel, industriel, institutionnel, agricole, etc. Chaque secteur doit être pris en compte, à la fois pour son impact sur les émissions de GES et pour sa vulnérabilité aux effets du changement climatique, afin d'orienter des actions cohérentes et efficaces.

Dans une future mise à jour de l'inventaire des émissions de GES, nous estimons qu'il est essentiel que la MRC de Roussillon considère l'ensemble des sources d'émissions présentes sur son territoire, sans en négliger aucune. L'inventaire devrait s'appuyer sur les méthodes scientifiques les plus rigoureuses et reconnues par les experts, notamment celles proposées dans des références comme le [*Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre*](#) du MELCCFP. Une telle approche permet d'obtenir un portrait juste et complet de la situation, condition essentielle pour cibler efficacement les réductions possibles et souhaitables.

Tous les secteurs d'activités devraient être intégrés à l'analyse — qu'il s'agisse des bâtiments municipaux, du transport, des activités industrielles, agricoles, résidentielles ou commerciales. Chaque secteur contribue à sa manière aux émissions, et il est nécessaire d'avoir une vision transversale pour éviter les angles morts et assurer que les efforts de réduction soient bien orientés.

En ce qui concerne les cibles de réduction, nous encourageons la MRC de Roussillon à adopter des objectifs ambitieux, parmi les plus élevés au Québec, de manière à contribuer réellement aux engagements climatiques provinciaux et internationaux. L'atteinte de ces cibles exige d'intégrer à la fois des mesures concrètes de réduction des émissions (par exemple, la transition énergétique, l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des transports collectifs et actifs, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles) et des politiques structurantes qui favoriseront des changements durables dans l'aménagement et les comportements.



Boisé dans un Grand Jardin à Mercier

Identification des mesures de soutien à la transition climatique

***Quels moyens devraient être mis en place pour assurer une mobilisation des citoyens ?
Quels moyens d'acceptabilité sociale doivent être mis en place pour que les citoyens adhèrent aux actions proposées dans le plan climat? Quelles sont les mesures de soutien à la transition qui seront pérennes dans le temps?***

Pour assurer une mobilisation citoyenne durable, Il est impératif de rendre la nature accessible à tous et mettre en valeur les services qu'elle rend pour susciter l'engagement envers la protection des milieux naturels. La protection à perpétuité des milieux naturels existants et la restauration de nouveaux espaces doivent être au cœur des mesures de transition, puisqu'ils assurent à la fois une résilience écologique et un accès équitable aux bienfaits de la nature pour les générations actuelles et futures. La MRC de Roussillon doit aussi s'appuyer sur des organismes de conservation locaux, comme Héritage Saint-Bernard, en leur donnant les moyens financiers et opérationnels pour mettre en valeur et rendre accessibles ces milieux. L'acceptabilité sociale passera par une sensibilisation claire aux avantages concrets des actions proposées, ainsi que par une régionalisation des coûts afin que les efforts soient partagés équitablement. De telles mesures permettent non seulement d'ancrer la transition dans le quotidien des citoyens, mais aussi de la rendre pérenne dans le temps.



Il est impératif de rendre la nature accessible à tous et mettre en valeur les services qu'elle rend pour susciter l'engagement envers la protection des milieux naturels.

SECTION 3 – Mise en œuvre

Planification de la mise en œuvre et du suivi des résultats

Avez-vous des indicateurs de suivi que vous souhaitez voir dans le plan climat?

Nous estimons essentiel que le plan climat de la MRC de Roussillon intègre des indicateurs de suivi permettant de mesurer à la fois les coûts et les bénéfices des actions entreprises. Par exemple, il devrait chiffrer les services écologiques rendus par la nature (stockage du carbone, filtration de l'eau, protection contre les inondations, etc.) en parallèle des coûts liés à l'adaptation aux changements climatiques. Le suivi devrait aussi inclure des indicateurs précis sur les impacts des événements météorologiques extrêmes (inondations, vagues de chaleur, sécheresses, etc.), afin de rendre visibles les coûts évités par la protection et la restauration des milieux naturels. De plus, il serait pertinent de mesurer l'évolution de la superficie et de la connectivité des milieux naturels protégés, l'accessibilité de ces espaces pour la population, et la qualité des habitats fauniques et floristiques. Enfin, le plan climat devrait inclure des indicateurs sociaux, comme le taux de participation citoyenne aux initiatives locales ou la perception de la population face aux mesures mises en place, afin de s'assurer que les actions demeurent porteuses, justes et durables pour l'ensemble de la communauté.



La connectivité des milieux naturels protégés est essentielle au maintien de la biodiversité — Piranga écarlate.

Pérennité du plan climat

Quels sont les moyens de pérenniser le plan climat ?

Pour assurer la pérennité du plan climat, il est essentiel qu'il demeure un document vivant, capable d'évoluer en fonction de la réalité du territoire et de l'évolution des aléas climatiques. Cela implique un suivi rigoureux des indicateurs retenus, mais aussi — et surtout — que les résultats soient rendus publics de manière transparente. L'accessibilité en « données ouvertes » permettra aux citoyens, aux chercheurs et aux organismes de conservation d'y contribuer et d'en suivre les progrès.

Un autre levier important serait la création d'un fonds spécial régionalisé destiné à mutualiser les coûts de certaines actions. Une telle approche permettrait de répartir équitablement l'effort financier entre les municipalités et de renforcer l'impact des mesures d'adaptation sur l'ensemble du territoire. Ces sommes permettraient aussi de soutenir des organismes de conservation du territoire qui œuvrent sans soutien financier à l'atteinte des objectifs régionaux.

Enfin, la réussite à long terme du plan climat repose sur une gouvernance qui dépasse les frontières administratives. Les enjeux climatiques ne s'arrêtent pas aux limites des 11 municipalités, et ils ne doivent pas non plus être pensés à court terme. Les élus devront adopter une vision globale et intégrée, à la fois dans le temps et dans l'espace, afin d'éviter le piège d'une approche morcelée et de garantir la cohérence des moyens mis en œuvre. Pour soutenir cette vision, il serait pertinent de mettre en place un comité régional indépendant chargé du suivi et de l'évaluation du plan, appuyé par une reddition de comptes annuelle publique. L'implication directe des citoyens et des acteurs locaux dans ce comité contribuerait également à assurer la légitimité, la transparence et la continuité du plan, même au-delà des cycles électoraux.



La pérennité du plan climat repose sur l'engagement des générations présentes et futures.

Conclusion

La MRC de Roussillon se trouve aujourd'hui à un tournant décisif. Les pressions de développement et les impacts croissants des changements climatiques exigent des choix clairs et courageux. Le plan climat représente une occasion unique d'adopter une vision cohérente et ambitieuse, à la hauteur des enjeux écologiques et sociaux actuels, pour les générations futures.

Nous croyons que la protection des milieux naturels, considérés comme de véritables infrastructures vertes, doit devenir la pierre angulaire de toute stratégie régionale. En agissant dès maintenant, la MRC de Roussillon peut non seulement réduire sa vulnérabilité face aux aléas climatiques, mais aussi améliorer la qualité de vie de ses citoyens, préserver la biodiversité et contribuer activement aux engagements provinciaux, nationaux et internationaux.

Nos recommandations visent à doter la MRC de Roussillon d'outils concrets : évaluer la valeur des services écologiques, planifier l'aménagement du territoire avec rigueur, mesurer et suivre les émissions de GES, mutualiser les efforts de conservation et assurer une transparence exemplaire. Ces actions permettront de bâtir un plan qui ralliera élus, citoyens et acteurs du territoire autour d'un objectif commun : assurer la résilience de la région pour les générations présentes et futures.

En somme, nous invitons la MRC de Roussillon à faire preuve de leadership et à devenir un modèle au Québec en matière d'action climatique et de protection de la biodiversité. L'urgence d'agir est réelle, mais des solutions sont à notre portée.



Recommandations

1) ÉVALUATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DU TERRITOIRE

Nous recommandons que la MRC de Roussillon réalise une évaluation scientifique et économique des services écosystémiques présents sur son territoire. Il est impératif de mettre en valeur ces services rendus par la nature pour susciter l'engagement envers la protection des milieux naturels.

2) MESURE DES COÛTS VERSUS BÉNÉFICES

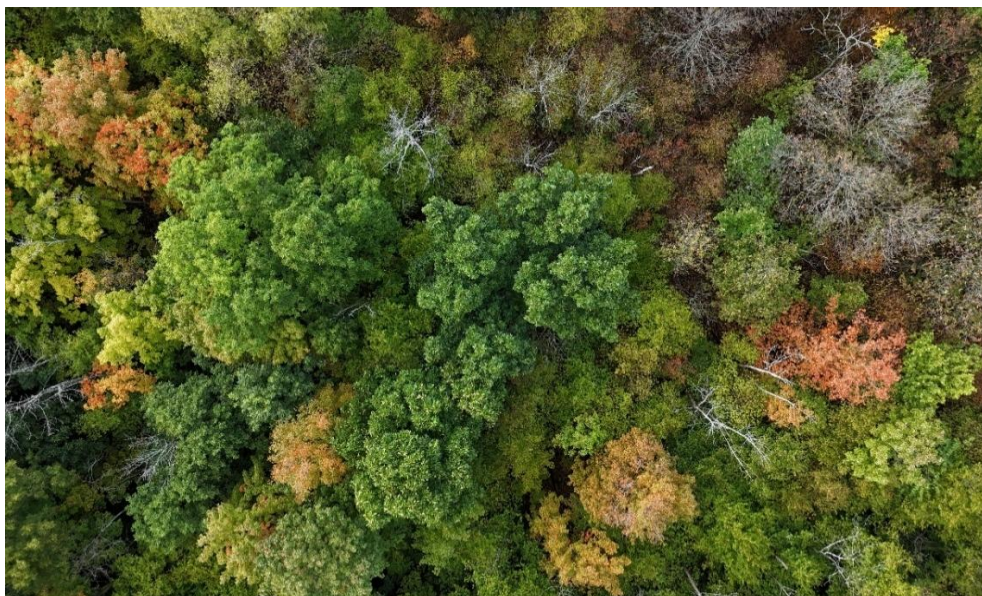
Nous recommandons que le plan climat de la MRC de Roussillon intègre des indicateurs de suivi permettant de comparer les coûts des actions entreprises pour l'adaptation aux changements climatiques et pour la réduction de GES en parallèle de la valeur des services rendus par la nature.

3) CRÉATION D'UN FONDS RÉGIONAL DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Nous recommandons la création par la MRC de Roussillon d'un fonds de protection des milieux naturels, financé par l'ensemble des municipalités au prorata de leur population. Ce fonds servirait à soutenir les projets de protection de milieux naturels, sans égard au pourcentage de population des villes où ces projets auraient lieu, dans le but d'atteindre les objectifs régionaux et nationaux. Ce même fonds pourrait soutenir financièrement les organismes de conservation qui travaillent à atteindre les objectifs régionaux et nationaux et concrétisent des actions de conservation, comme Héritage Saint-Bernard

4) PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DE LA CANOPÉE

Nous recommandons une meilleure planification de l'aménagement du territoire par la MRC de Roussillon afin de mettre un frein définitif à l'urbanisation des derniers milieux naturels. La MRC devrait intégrer dans son schéma d'aménagement des normes favorisant la préservation de la canopée afin d'atteindre l'objectif de 35% d'ici 2046.



Recommandations, suite

5) MÉTHODES RIGOUREUSES POUR L'INVENTAIRE DES GES

Dans le cadre d'une mise à jour de l'inventaire des émissions de GES, nous recommandons que la MRC de Roussillon considère l'ensemble des sources d'émissions présentes sur son territoire, sans en négliger aucune. L'inventaire devrait s'appuyer sur les méthodes scientifiques les plus rigoureuses et reconnues par les experts et les résultats doivent être transparents et accessibles.

6) INDICATEURS DE SUIVI TRANSPARENTS ET ACCESSIBLES

Nous recommandons que le plan climat de la MRC de Roussillon demeure un document accessible, dont les indicateurs de suivi et les résultats sont rendus publics, de manière transparente. De plus, ces « données ouvertes » devraient être mises à la disposition de tous : citoyens, chercheurs, organismes de conservation pour favoriser la transparence.

7) MESURES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Parmi les différentes mesures que le plan climat de la MRC de Roussillon mettra de l'avant, nous recommandons qu'il mesure l'évolution de la superficie et de la connectivité des milieux naturels protégés, l'accessibilité de ces espaces pour la population et la qualité des habitats fauniques. De plus, le plan devrait inclure des indicateurs sociaux, comme le taux de participation citoyenne aux initiatives locales et la perception de la population face aux mesures mises en place.

8) MÉMOIRES PUBLICS, POUR TOUS

Nous recommandons que tous les mémoires et avis reçus soient rendus publics. La transparence est une condition essentielle pour assurer l'acceptabilité sociale et encourager la participation citoyenne de façon constructive.



Signature d'une entente de conservation entre la Ville de Léry et Héritage Saint-Bernard.